

PROJETS DE RENATURATION COMITE DE PROJET BIODIVERSITE

Le Comité de projet Biodiversité, créé en 2022, a travaillé sur l'identification de zones de renaturation sur 4 quartiers de Clapiers et sur les solutions pouvant être apportées.

Un document sera édité par le comité courant 2024 pour rendre compte de ce travail.

Cependant, les membres ont souhaité lancer des projets de renaturation pour l'année à venir.

Ces projets illustrent un ensemble de problématiques avec des solutions diverses pour atteindre les objectifs suivants :

- Redonner une place à la nature en ville
- Sensibiliser à et Expliquer l'importance de la nature en ville
- Engager une réflexion collective pour inventer des solutions collectives
- Créer des ilots de fraîcheur
- Régénérer les sols
- Permettre à la biodiversité de se développer
- Créer des lieux conviviaux
- Préserver et protéger des grands arbres

SOMMAIRE :

- I. **Centre village sauvegarde des micocouliers :**
- II. **Vallon de Lauriol : bassin de rétention rue Millepertuis.**
- III. **Vallon de Lauriol : Aires de jeux rue Millepertuis et rue Sapotilles**
- IV. **Centre village et alentours : Aire de jeux à côté des tennis (rue des Moulières)**
- V. **Zone d'activité La Plaine**

I. Centre village sauvegarde des micocouliers :



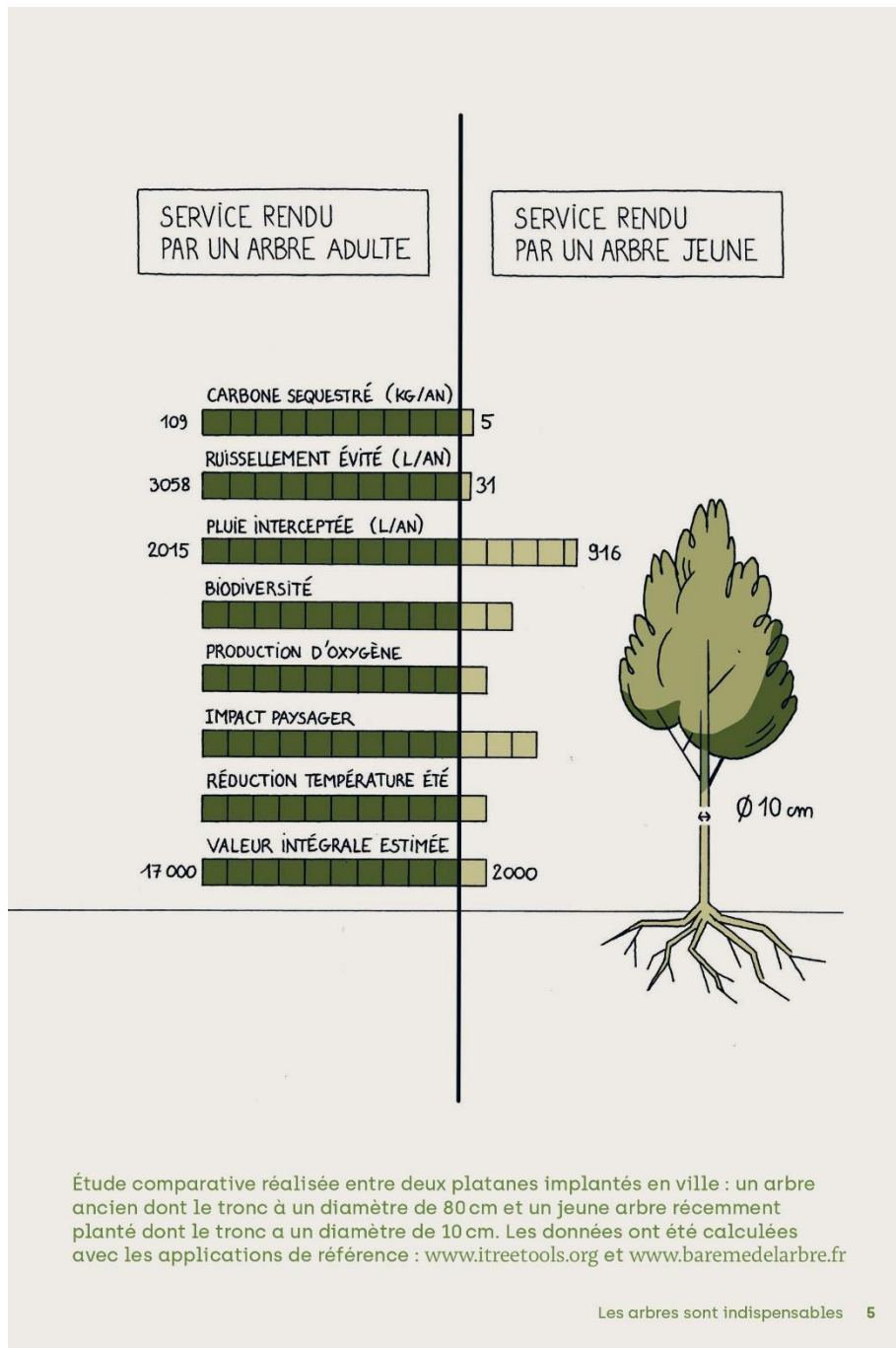
Aux alentours de la mairie, on dénombre 5 micocouliers emblématiques auquel nous rajouterons le micocoulier situé au niveau du passage piéton en face du poste de police municipale. Il s'agit de grands sujets. Malheureusement, un des plus vieux de la bande, situé sur le parking de la mairie est malade et devra être abattu.

Se pose donc la question des solutions à mettre en œuvre pour la protection et la sauvegarde des grands arbres en milieu urbain qui sont des alliés dans la lutte contre le réchauffement climatique, mais aussi un bien commun d'intérêt général.

Pour rappel, les services rendus par un grand arbre :

- Production d'oxygène
- Accueil biodiversité
- Piégeage particules fines
- Stockage du carbone dans le bois
- Réduction de la température
- Qualité paysagère
- Absorption de l'eau et limitation du ruissellement (quand le sol n'est pas imperméabiliser)

Illustration comparative



Pour 2024, nous souhaiterions faire un focus sur le micocoulier de la place du même nom.



Cette placette n'est plus utilisée pour s'asseoir sur un banc public depuis la mise en place des containers enterrés de 3M, travaux qui ont certainement fragilisé les racines du micocoulier.

Préconisations :

- **Désimperméabiliser la placette pour permettre à l'eau de pluie de s'infiltrer et au sol de se réoxygéner.**
- **Laisser la végétation spontanée s'installer au pied de l'arbre.**
- **Implanter un panneau d'explication de cette action pour sensibiliser le public.**

Questionnement : est-ce 3M qui est l'interlocuteur pour cette opération ?

Cette action de désimperméabilisation constituerait également une action symbolique caractéristique des actions à mettre en œuvre pour reconsidérer l'arbre autrement que comme un mobilier urbain, et redonner une place à la nature en ville.

A court terme, nous souhaiterions que les autres micocouliers cités plus haut profitent également d'une action de désimperméabilisation.

II. Vallon de Lauriol : bassin de rétention rue Millepertuis.



Ce bassin situé à côté d'une aire de jeux pour enfants est un petit lieu humide remarquable et magnifique quand il n'est pas rasé par les services métropolitains. Il est donc un lieu propice à l'accueil de la biodiversité mais aussi un îlot de fraîcheur dans une zone très urbanisée où les jardins des habitants comptent peu d'arbres.

Préconisations :

- **Mise en œuvre d'une gestion différenciée pour préserver ce milieu humide et permettre à la biodiversité de s'épanouir.**
- **Proposer aucune intervention pendant 1 ou 2 années pour recenser l'activité végétale et animale.**
- **L'inscrire dans la liste des EVP (Espace Vert Protégé) du prochain PLUI.**
- **Implanter un panneau d'explication de cette action pour sensibiliser le public.**

Préalables :

- Nécessité d'accéder au bassin pour vérifier l'infiltration des eaux et l'hydrométrie.
- Sonder les riverains pour savoir si le bassin a déjà été en eau pour tenter de répondre à la question : est-ce qu'il fait encore office de bassin de rétention ?

Questionnement : est-ce 3M qui est l'interlocuteur pour cette opération ? Et quel service ?

Cette action de valorisation constituerait également une action symbolique vis-à-vis des bassins de rétention. Ces bassins ont historiquement été créés pour faire face à des inondations. Mais du fait de l'urbanisation des terrains, ils sont devenus des refuges de biodiversité en zone résidentielle. Cette action permettrait donc de reposer la question de la double fonction de ces bassins, l'une n'empêchant pas l'autre.

III. Vallon de Lauriol : Aires de jeux rue Millepertuis et rue Sapotilles



Ces 2 aires de jeux ont un sol régulièrement tondu à ras et un semblant de couverture végétale pour faire de l'ombre. De plus les jeux pour enfants ne sont pas nombreux, si bien que nous nous demandons si ces lieux sont encore fréquentés.

En conséquence, le sol est appauvri et tassé, créant une sensation de laideur aux lieux.

Préconisations :

- **Plantation d'arbres avec une plus grande densité**
- **Création de zones refuges pour les insectes.**
- **Implanter un panneau d'explication de cette action pour sensibiliser le public.**

Qu'est-ce qu'une zone refuge :

- Zone enherbée naturellement ou par implantation d'une prairie fleurie
- Lieu de nourrissage et de reproduction des insectes
- Entretien par fauche tardive à hauteur de 20 cm
- Sur un terrain type aire de jeu, on délimite des zones.
- Sur une zone arborisée, on délimite une zone autour de chaque arbre.

Préalable : enquête auprès des riverains pour savoir si ces aires de jeux sont régulièrement utilisés et fréquentés.

Ces aires de jeu sont symptomatiques de pratiques anciennes : on réserve un lieu pour une pratique précise (en l'occurrence des jeux d'enfants) en sacrifiant le végétal alors qu'il pourrait être parfaitement intégré.

Il sera également important d'implanter un panneau d'explication de cette action pour sensibiliser le public.

IV. Centre village et alentours : Aire de jeux à côté des tennis (rue des Moulières)



Cette aire de jeux est une des 3 plus populaires de la commune. Sauf en été où la chaleur restreint drastiquement son utilisation. En termes d'entretien par les services communaux, l'herbe est fréquemment tondue et le sol donc très tassé.

Ce lieu est aussi un lieu de passage très fréquenté puisqu'il est connexe aux terrains de tennis et au plateau sportif.

Préconisations :

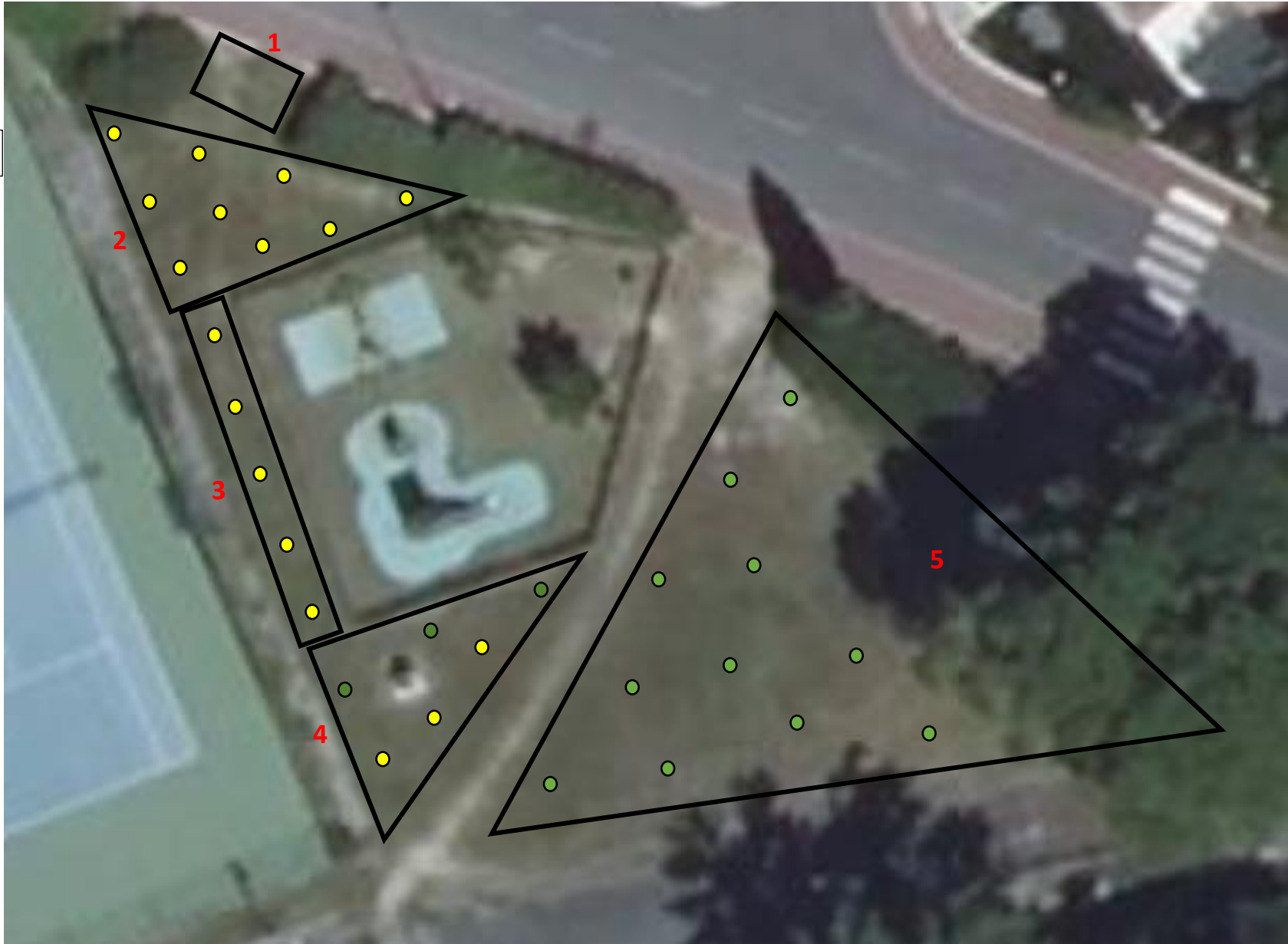
- **Arborisation densifiée pour apporter ombrage (densification de la future canopée) et qualité paysagère : 1 arbre tous les 3m ou 7m en fonction du type d'essence.**
- **Planter différentes essences d'arbres dont certains produisent des fruits comestibles.**
- **Décompacter le sol.**
- **Créer des zones refuges pour les insectes.**
- **Laisser le chemin.**
- **Planter un panneau d'explication de cette action pour sensibiliser le public.**

Ce projet d'arborisation pourrait se faire dans le cadre du dispositif proposé par le Conseil Départemental « 8000 arbres pour l'Hérault ».

Préalable : accès à l'eau pour accompagner la croissance des jeunes sujets pendant 2 à 3 ans.

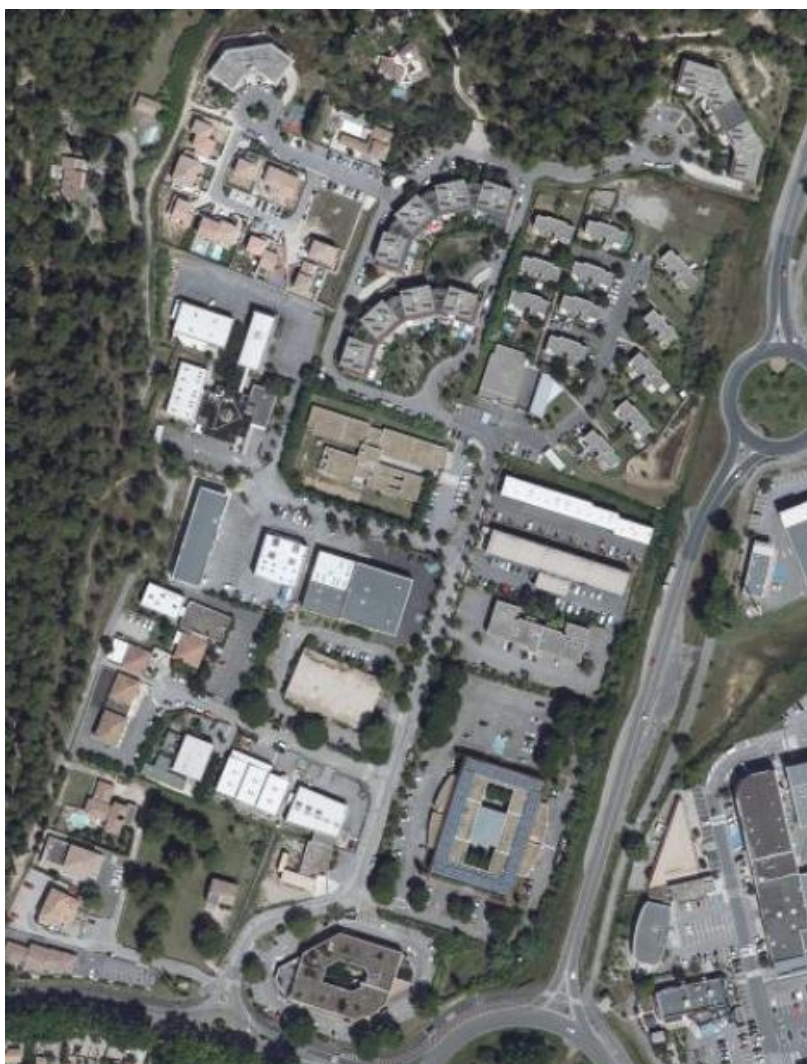
PLAN

- Comestibles
- Hautes Tiges



Zone	Surface	Actions	Essences
Zone 1 :	15m ²	Fermeture de la haie Zone refuge	Laurier tin Cotonéaster Pittosporum
Zone 2 :	36m ²	Arborisation (1 arbre tous les 3m) : 9 arbres Zone refuge	<u>14 Comestibles :</u> Jujubier 2 Arbousiers 2 Plaqueminier 2 Néfliers Murier blanc Sorbier Savonnier 2 Noisetiers Amandier Azerolier
Zone 3 :	35m ²	Arborisation (1 arbre tous les 3m) : 5 arbres Zones refuge	
Zone 4	42m ²	Arborisation (mix : 1 arbre tous les 3m et 1 tous les 7m) : 8 arbres Zones refuge	<u>3 Comestibles :</u> Amandier Sorbier Noisetier <u>3 Hautes Tiges :</u> Erable de Montpellier Savonnier Camphrier
Zone 5	200m ²	Arborisation (1 arbre tous les 7m) Zones refuge	<u>11 Hautes Tiges</u> Noyer 2 Frênes à fleur 2 Erables de Montpellier Erable champêtre 2 Camphriers 2 Savonniers Tilleul à petites feuilles

V. Zone d'activité La Plaine



Le quartier de la Plaine est composé d'une importante zone d'activité économique, de logements sociaux et d'un équipement public. Malgré sa proximité avec le bois du même nom, la zone est très minéralisée avec notamment des structures type entrepôts entourées de parking.

Les quelques alignements d'arbres (essentiellement des tilleuls) qui subsistent dans cet univers souffrent d'être enfermés dans le bitume avec pour seule fonction d'embellir les trottoirs et de servir d'ombrage aux voitures qui du coup désertent les parkings en plein soleil et envahissent lesdits trottoirs.

Il s'agit sans conteste du Point chaud de Clapiers qui rayonne avec le parking d'Intermarché situé à moins de 100m à vol d'oiseau. Ces 2 points chauds stockent, renvoient et diffusent la chaleur entraînant inévitablement une augmentation des températures en été à l'échelle de ce quartier.

Sur du moyen terme comment aborder ce problème avec les occupants du quartier et comment les associer ? Les enjeux sont de trouver des solutions pour rafraichir cette zone en redonnant de la place à la nature.

Préconisations :

- **Mener une concertation à l'échelle du quartier et notamment avec les entreprises.**